

**- 1 -REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER
DES CLAUSES PARTICULIERES
FOURNITURE LIVRAISON ET INSTALLATION D'UNE MACHINE A
LAVER A AVANCEMENT AUTOMATIQUE DE CASIERS**

Etabli en application du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Administration contractante

Etablissement public local d'enseignement

Nom de l'établissement : Lycée Gallieni

Adresse : 142 rue Maréchal Lyautey - 83600 FREJUS

Téléphone : 04 94 19 55 90

Mail : gestionnaire.0830960t@ac-nice.fr

N° RNE : 083 0960T

N° SIRET : 19830960100013

Pouvoir adjudicateur

Mme BOUVARD Martine, Provisure

Article 1- Procédure de passation et forme du marché

Le présent marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret du 25 mars 2016. Le marché ne comporte qu'un seul lot.

Article 2- Intitulé, objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture, la livraison et l'installation d'une machine à laver la vaisselle pour le service de restauration scolaire du Lycée Gallieni à Fréjus.

Article 3- Contenu et conditions d'exécution de la prestation

La prestation comprend :

- La fourniture d'une machine à laver la vaisselle répondant aux caractéristiques techniques décrites dans l'annexe 1 : fiche technique jointe au présent règlement de consultation ; fourniture de l'environnement laverie;
- La livraison
- L'installation et le raccordement au réseau d'eau dans le local plonge prévu à cet effet
- La mise en service
- Le déplacement de l'équipement lave-batterie existant avec hotte
- La formation du personnel à l'utilisation et l'entretien de la machine.
- La dépose et l'enlèvement de l'ancienne machine.

D'autre part, le matériel livré devra être pourvu d'une plaque signalétique mentionnant :

- Le mois et l'année de livraison
- La marque du fournisseur
- Le modèle de l'appareil
- Le numéro de série
- La puissance électrique
- La tension d'alimentation
- L'apparition du sigle « norme CE »

Article 4 Adaptation à la structure existante

Le titulaire devra avoir pris connaissance des bâtiments afin d'adapter dans les règles de l'art l'installation et la mise en service du matériel livré à la structure existante.

L'entrepreneur est alors réputé connaître toutes les conditions et difficultés de travail à l'exception des éléments non détectables sans démontage important préalable, et ne pourra se prévaloir d'insuffisance ou omission pour demander une indemnité ou toute autre somme en sus de sa commande.

Article 5 Prestation de mise en service et formation des personnels

Le titulaire présentera aux utilisateurs les modes de fonctionnement et d'utilisation du nouveau matériel. Il en assurera la démonstration et Il assistera les utilisateurs lors de la première mise en service.

Le titulaire remettra au lycée les documents suivants lors de la mise en service :

- La notice d'utilisation et la documentation technique du matériel rédigées en français.
- Le certificat de conformité aux normes en vigueur du matériel installé
- Une note synthétique précisant le contenu et la périodicité des opérations de nettoyage, de maintenance et de contrôle préconisées par le constructeur ou requises par la réglementation en vigueur.

Article 6- Conditions de livraison

Le matériel sera livré au lycée Gallieni à Fréjus.

Il appartient au prestataire de s'assurer 24h à l'avance des horaires d'ouverture de l'Etablissement surtout durant la période des vacances scolaires.

Article 7 Garantie contractuelle

Le matériel livré sera garanti pièces et main d'œuvre avec intervention sur site pendant une période d'au moins deux ans.

Article 8- Date limite et modalités de remise des offres

Date limite de réception des offres : mercredi 4 juillet 2018 à 12h.

Offres à adresser à Monsieur GEORGES Fabien, Gestionnaire

Par courrier recommandé à l'adresse suivante : Lycée Galliéni - 142 rue Maréchal Lyautey - 83 600 FREJUS

L'enveloppe portera la mention suivante : « Fourniture, livraison et installation d'une machine à laver à avancement automatique de casiers, ne pas ouvrir » ; elle sera adressée sous pli cacheté en recommandé avec avis de réception.

Par dépôt contre récépissé : Au secrétariat d'Intendance du Lycée du lundi au vendredi de 8h à 17h.

Article 9- Documents fournis

Le dossier de consultation est à retirer par voie électronique sur le site de l'AJI : <http://www.aji.France.com>

Il peut être remis sur demande du candidat.

Le dossier comprend :

- le présent règlement de consultation valant cahier des clauses particulières
- l'annexe 1 concernant le descriptif des caractéristiques techniques attendues.

Article 10- Présentation de l'offre

L'offre devra indiquer le prix du matériel retenu mais aussi un descriptif technique détaillé de la machine proposée devant correspondre à minima aux caractéristiques préconisées à l'annexe 1 du présent règlement.

Elle comprendra également un plan du local et de l'implantation de l'équipement. Des modifications sur les arrivées d'eau, les évacuations, l'alimentation électrique, ainsi que des travaux de maçonnerie et le déplacement de l'équipement lave-batterie existant avec hotte seront à prévoir et seront compris dans la proposition. L'offre indiquera le délai d'intervention pour l'installation et donnera des indications sur le service après-vente et l'assistance technique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les 3 candidats les mieux placés.

Article 11- Prix

Les prix seront proposés HT et TTC.

Article 12- Sélection des candidats

Sera retenue l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères de sélection énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Qualité, performance technique du matériel : **40 %**
- Fonctionnalité du matériel (jugée sur les plans fournis) : **20 %**
- Prix : **40 %**

Article 13- Délai et mode de règlement

Conditions de règlement :

Le mode de règlement (après service fait) intervient selon les règles de la Comptabilité Publique par virement administratif sur le compte bancaire du fournisseur (IBAN à fournir avec la facture).

Les factures seront établies en trois exemplaires et libellées à l'ordre du
Lycée Gallieni

Délai de paiement :

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception de facture, si le service fait peut être constaté.

Le Comptable assignataire est Monsieur LAURAUX, Agent Comptable du Lycée St Exupéry à St Raphaël.

Article 14- Droit, langue et monnaie

La monnaie de compte est l'euro.

Les offres seront obligatoirement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Article 15 : Résiliation du marché

La résiliation interviendra selon les dispositions du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services.

Article 16 Publication

Date d'envoi à la publication sur le site : <http://www.aji.france.com> le 15/06/2018

Article 17 - Date limite de remise des offres

La date limite de réception des offres est fixée au mercredi 4 juillet 2018 à 12h00.

Article 18- Engagement

Le présent cahier des charges tient lieu d'acte d'engagement.

Lycée Gallieni
142 rue Maréchal Lyautey
83 600 FREJUS

Le candidat acceptant ces conditions, paraphera chaque page et signera la dernière page. L'original signé devra être obligatoirement renvoyé avec la proposition du candidat.

Article 19- Documents contractuels

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous :

- Le présent cahier des clauses administratives particulières valant CCAP et CCP, dont l'exemplaire conservé dans les archives de l'Etablissement public, seul, fait foi.
- L'annexe 1 concernant les caractéristiques techniques attendues.
- Le Cahier des Clauses Administratives générales (CCAG) applicable aux marchés de Fournitures courantes et de service.

Article 20: Attribution du marché

La publication de l'Avis d'Attribution du marché sur le site : <http://www.aji.france.com> vaudra notification du marché au candidat retenu.

Renseignements et rendez-vous pour visite obligatoire sur site :

Contacteur : Monsieur GEORGES

Adjoint Gestionnaire

Téléphone : 04 94 19 55 94

Fax : 04 94 19 58 51

Mail : gestionnaire.0830960t@ac-nice.fr

Le Pouvoir Adjudicateur
Martine BOUVARD

Signature du représentant qualifié de
L'entreprise prestataire :